



Restitution ordinateur + téléphone portable en Arrêt maladie ?

Par **lorenzzo**, le **25/09/2014** à **11:53**

Bonjour, rnEn arrêt maladie depuis 3 mois mon employeur me réclame ordinateur et téléphone portable.rnEn a t'il le droit ?rnQuelles sont les conséquences pour moi si je refuse car je suis toujours salarié de l'entreprise et j'estime devoir les conserver en attendant mon retour.rnMerci par avance de votre retour

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **11:57**

Bonsoir,rnVous estimez à tort pour ce qui est de l'ordinateur, et vraisemblablement à tort aussi pour le téléphone mobile.rnEn effet sauf s'il est prévu aussi un usage personnel pour ce téléphone, vous ne pouvez vous opposer à la restitution des outils de travail dont vous n'avez pas l'usage en arrêt maladie.

Par **lorenzzo**, le **25/09/2014** à **12:02**

Merci pour votre commentaire, aussi connaissez vous les conséquences d'un refus ?

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **12:11**

Ceux sont les conséquences d'une insubordination.
En l'espèce une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.